

bulletins sur les gisements miniers, et la formation de prospecteurs et d'autres personnes travaillant dans le domaine de l'exploration minière. Elle s'occupe également d'un programme d'aide à l'exploration des minéraux destiné à stimuler l'exploration dans les régions de Red Lake, Geraldton-Beardmore, Kirkland Lake et Cobalt-Gowganda. En 1974 et 1975, le programme visait également les régions d'Atikokan et de l'est de l'Ontario. Le tiers du coût d'exploration jusqu'à concurrence de \$33,333 est acquitté grâce aux sommes versées à des sociétés, petites et moyennes, pour qu'elles explorent ces régions.

La Direction des recherches comprend le Laboratoire de titrage à Toronto et le Laboratoire d'épreuves Temiskaming à Cobalt. Le premier fournit des services de titrage et d'analyse et fait des recherches approfondies en vue d'aider à la découverte et à la mise en valeur de gisements miniers. Ses services sont à la disposition de l'industrie minière et du grand public. Le second est un laboratoire d'échantillonnage en vrac et de titrage exploité dans le but d'aider les producteurs à mettre sur le marché leurs minerais d'argent-cobalt.

La Direction du génie minier est chargée de l'application de la partie de la Loi sur les mines qui exige l'examen périodique de toutes les mines, carrières, sablières et gravières en exploitation et de certaines usines métallurgiques de manière à assurer la santé et la sécurité des travailleurs comme du public. Des géologues et des ingénieurs miniers régionaux fournissent conseils ou appui. Les Directions de l'administration des terrains et des levés et de la cartographie de la Division des terrains s'occupent de l'enregistrement des concessions minières, des travaux d'évaluation, ainsi que de l'établissement des titres de propriétés minières.

Manitoba. La Division des ressources du ministère des Mines, des Ressources et de l'Environnement du Manitoba offre les services suivants: enregistrement du jalonnement et de l'acquisition des droits miniers de la Couronne; rassemblement des données d'évaluation et examen de l'emploi des droits miniers; compilation des données géologiques relatives aux venues minérales; publication de rapports et de cartes traduisant les résultats de relevés géologiques, géophysiques et géochimiques; exploitation d'un laboratoire d'analyse et de titrage afin d'aider à évaluer les venues minérales et à classer les roches et minéraux; approbation des travaux de génie minier et inspection des exploitations minières pour assurer la santé et la sécurité des travailleurs; contrôle des règlements relatifs à la qualité du milieu de travail et à la sécurité; formation d'équipes de sauvetage dans les mines et inspection des installations de sauvetage; inspection des emplacements de forage des puits de pétrole. Un règlement sur la cession des droits relatifs aux ressources minérales prévoit que la province peut participer à l'exploration et à la mise en valeur des minéraux. La Division de l'exploration recherche, étudie et évalue les venues minérales de la province.

Saskatchewan. Dans le cadre des changements apportés en 1976 à l'organisation du ministère des Ressources minérales, la Direction technique et la Direction des terres minérales ont fusionné sous l'appellation de Direction des mines. La Direction est chargée de la cession, de la mise en valeur et de la conservation de tous les minéraux de la Couronne, à l'exception des combustibles; du réaménagement des terres distribuées par les entreprises minières, de la protection de l'environnement dans ses aspects liés à l'exploitation minière; et des études techniques sur les effets à long terme de cette exploitation.

La Direction des levés géologiques exécute des tâches géoscientifiques fondamentales en rapport avec l'évaluation du potentiel minéral de la province. La Direction du pétrole et du gaz naturel s'occupe de la conservation des ressources, de l'ingénierie et de la gestion de l'environnement pour ce qui touche au pétrole, au gaz naturel et aux pipelines. La Direction de la gestion de la potasse s'occupe de la mise en valeur, de la production, de la cession et de la conservation des ressources de potasse de la Saskatchewan et des impôts relatifs à ces ressources.

Le gouvernement a fait connaître en novembre 1975 son intention d'acquérir au moins 50% des actions dans l'industrie de la potasse dans cette province. En 1976, la Loi sur la *Potash Corporation of Saskatchewan* créait une société de la Couronne qui peut posséder et exploiter des mines de potasse et fabriquer et vendre toute espèce d'engrais.